

3. Quel est le montant total payé en frais de transport à l'égard de chacun de ces parcours par le ministère des Postes ou pour son compte?

4. Quelles pertes nettes estimatives ou réelles a subies le ministère à l'égard de chacun de ces parcours en 1946?

LA CENSURE DES PUBLICATIONS

M. KNIGHT:

1. Quel ministère s'occupe de la censure des publications?

2. En vertu de quelle autorité cette censure est-elle exercée et de quelle façon s'exerce-t-elle?

3. Quel est le fonctionnaire qui rend la décision finale sur l'interdiction d'un livre, a) publié au Canada, b) dont les éditeurs désirent l'entrée au Canada?

4. Quels sont les antécédents et quelle est la formation de ce particulier relativement aux fonctions de la censure?

L'hon. M. GIBSON: Je dépose le document.

ME FERNAND CHOQUETE, C.R.

M. CAOUPETTE:

Quels montants ont été payés à M. Fernand Choquette, C.R., avocat au Barreau de Québec, à titre d'agent des différents ministères pour chacune des années de 1939 à 1947 inclusivement?

L'USINE DE MONTAGE DE RÉCIPIENTS SITUÉE PRÈS DES CHUTES DE LA RIVIÈRE RIDEAU

M. FRASER:

1. De quel ministère relevait l'édifice de l'usine de montage de récipients situé près des chutes de la rivière Rideau, au cours des années 1945 et 1946?

2. Combien de milliers de pieds de planche de ten-test et de bois de construction ont été achetés pour cet édifice au cours des années 1945 et 1946?

3. Quelle quantité totale de serrurerie de bâtiments, de peinture et de vitre a-t-on achetée pour cet édifice au cours des années 1945 et 1946?

4. Quelle quantité des matériaux ci-dessus mentionnés a été utilisée dans cet édifice?

5. Quelles quantités, le cas échéant, ont été transportées de cet édifice dans des camions de l'armée?

6. Quelle en est la quantité actuellement employée et entreposée dans cet édifice?

7. Qui exploitait cette usine au cours des deux années antérieures au 31 mars 1947?

8. Fait-on une enquête, actuellement, au sujet des matériaux retirés de cet immeuble?

L'IMPÔT SUR LE REVENU DES FEMMES MARIÉES

M. TIMMINS:

Combien de femmes mariées, dans la division de l'impôt pour Ottawa, ont payé l'impôt sur le revenu, en 1945, à l'égard du traitement seulement (par addition à celles qui ont payé l'impôt sur le revenu provenant de placements), et quelle a été la somme globale de l'impôt sur le revenu ainsi versée?

LES NATIONS UNIES

SESSION SPÉCIALE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE POUR L'ÉTUDE DE LA QUESTION DE LA PALESTINE

A l'appel de l'ordre du jour.

M. JOHN BRACKEN (chef de l'opposition): Je désire poser au secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures une question qui se rattache à une dépêche de presse transmise hier du siège principal des Nations Unies à Lake Success. D'après cette dépêche, une session spéciale de l'Assemblée générale des Nations Unies doit être convoquée pour le 28 avril prochain, en vue de la discussion du problème de la Palestine. Ma question comprend deux parties: 1. Le Canada a-t-il été invité à participer à cette réunion? 2. Le ministre voudra-t-il faire part à la Chambre des intentions du Gouvernement relativement à cette session spéciale des Nations Unies, et, s'il lui est possible de le faire, exposera-t-il la ligne de conduite que le Gouvernement entend suivre à l'égard de la question de la Palestine?

Le très hon. L.-S. ST-LAURENT (secrétaire d'Etat aux Affaires extérieures): La réponse à la première question est affirmative. Le ministère a reçu ce matin de Lake Success une dépêche en date d'hier, dans laquelle on nous fait savoir qu'une majorité des membres a approuvé hier la demande soumise par le Royaume-Uni en vue de la convocation d'une session spéciale de l'Assemblée générale, et que, en conformité des articles 3 et 8 des règles provisoires de procédure de l'Assemblée générale, le Secrétaire général nous a annoncé que cette session spéciale s'ouvrirait le lundi 28 avril 1947, à onze heures de l'avant-midi, dans la salle de l'Assemblée générale à Flushing Meadows, New-York. Le programme provisoire des délibérations de la session spéciale sera le suivant:

1. Ouverture de la réunion par le président de la délégation de Belgique.

2. Choix du comité des lettres de créance et rapport de cet organisme.

3. Election du président pour la durée de la réunion spéciale.

4. Organisation des travaux.

5. Adoption du programme.

Ce ne sont là évidemment que des préliminaires. Le seul point du programme qui compte réellement est le suivant: Constitution d'un comité spécial ayant instruction de préparer l'examen de la question de la Palestine à la deuxième session régulière. Le Gouvernement canadien a déjà fait savoir qu'il approuvait la demande du Royaume-Unis en vue d'une session spéciale de l'Assemblée à la seule fin mentionnée dans cet article du programme.